



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE
LAUTENBACH**

L'intégralité du procès-verbal est consultable, après son approbation, en mairie, aux heures d'ouvertures au public ou sur le site internet de la commune (www.lautenbach.fr)

Références : Article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales

**Lors de sa séance du mercredi 20 décembre 2023
le Conseil municipal de Lautenbach :**

Point 1) Désignation du secrétaire de séance

- a nommé Mme Aziza TSCHUDY, à l'unanimité pour remplir cette fonction.
-

Point 2) Approbation du compte rendu de la séance précédente

- a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 11 Octobre 2023.
-

Point 3) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Les membres du Conseil municipal ont autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2023, tels que présentés dans le tableau des affectations de crédits.

Point 4) BUDGET : Décision modificative n°2

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité (dont trois votes de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration) la décision modificative du budget n°2 telle que présentée.

Point 5) PERSONNEL COMMUNAL : Révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité (dont trois votes ceux de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration) **de prendre acte** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et **a autorisé** le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Point 6) FORET COMMUNALE – Approbation du programme forestier 2024 et de l'état d'assiette prévisionnel des coupes 2025

Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité (dont trois votes de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration) :

- le programme des travaux patrimoniaux,
- le programme des travaux d'exploitation,
- l'état prévisionnel d'assiette des coupes 2025.

Point 7) FORET COMMUNALE – soumission d'une parcelle au régime forestier

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité (dont trois votes de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration)

- approuvé le projet tel que présenté ;
- décidé de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à Lautenbach au lieu-dit Erlenbach section 12 n° 211 pour une superficie de 283750 m².
- Chargé l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- Chargé l'Office National des Forêts et lui délègue les travaux de création du chemin forestier Erlenbach
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Point 8) MOBILITE – Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation par la Collectivité Européenne d'Alsace, de la liaison cyclable avec la commune de Buhl

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité (dont trois votes de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration) :

- de valider la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la CeA, les communes de Lautenbach et de Buhl et la CCRG figurant en annexe
- de valider la participation financière de la commune à hauteur de 20 790 € TTC et d'inscrire ces crédits budgétaires au budget primitif 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Point 9) VOIRIE DEPARTEMENTALE – Approbation de la convention tripartite de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité (dont trois votes de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration)

- de valider la convention figurant en annexe et d'approuver les termes de la convention pour l'entretien des routes départementales en agglomération
- de valider également les annexes précisant les champs d'intervention entre la commune et la CCRG et la CEA.
- et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention tripartite ainsi que tout acte en découlant.

Point 10) CHAUFFERIE CENTRALISEE - Approbation du Programme -Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - Lancement de la procédure de sélection du Maître d'œuvre par MAPA - Lancement de la procédure de sélection du Contrôleur Technique, du Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Le Conseil municipal, avec deux votes contre de Mme Denise FURSTENBERGER et M. David FRUHAUF, une abstention de M. BAUJARD par procuration. et deux votes pour par procuration de Mmes BLAZQUEZ, EISELE :

- A décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- A approuvé le programme et l'estimation globale de l'opération.
- A décidé lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre, selon la procédure de marché passé en procédure adaptée "MAPA" conformément au CCP en vigueur.
- A décidé de lancer la procédure de sélection du contrôleur technique (CT), du coordinateur de sécurité protection de la santé (CSPS), conformément au CCP en vigueur
- A décidé d'inscrire à cet effet au budget les crédits nécessaires à l'opération et au lancement des procédures, à savoir les honoraires de maîtrise d'œuvre, les frais de reprographie...
- A chargé Monsieur le Maire de demander les subventions auprès des différentes instances et organismes
- et a autorisé M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer les marchés, avenants et actes correspondant à l'opération.

Point 11) URBANISME-ENVIRONNEMENT – Définition des zones d'accélération des Energies Renouvelables pour la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité (dont trois votes ceux de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD par procuration) :

- de prendre en compte la remarque n°3 concernant la commune dans le rapport de concertation
- de compléter la zone à potentiel solaire au site correspondant à l'exploitation agricole St Gangolphe située à l'extrémité de la rue St Gangolphe à Schweighouse.
- décidé de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées.
- décidé de transmettre la présente délibération et le bilan de la concertation à la CCRG
- chargé le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Point 12) FLEURISSEMENT – Lauréats du concours communal 2023

Le conseil municipal a approuvé le résultat du concours du fleurissement communal 2023. (avec trois votes par procuration de Mmes BLAZQUEZ, EISELE et M. BAUJARD).

Point 13) Divers

13.1) Virement de crédit interne

Le conseil municipal a été informé de l'opération correspondant à un virement de crédit interne, pour un montant de 0.13 centimes d'euros.

13.2) Remerciements

Mme Danielle FUCHS a souhaité remercier tous les élus, leurs conjoints et les bénévoles, les associations communales ainsi que les agents communaux qui ont participé et qui se sont investis au marché de Noël et au repas des aînés cette année.

Le 27 décembre 2023.

Philippe HECKY Maire de Lautenbach.

